

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Considérant le déménagement prévu le samedi 24 décembre 2022 au 70-72 avenue des Sources à FORGES-LES-EAUX.
- Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement,

N°2022-226

**Objet** : Déménagement

**ARRETE :**

70-72 avenue des Sources

Samedi 24 décembre 2022

**Article I** :

Le déménagement est autorisé et le stationnement sera interdit à tout véhicule excepté pour le déménagement au 70-72 avenue des Sources à Forges-les-Eaux sur 4 Places de stationnement le samedi 24 décembre 2022.

**Article II** :

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux.

**Article III** :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 02 décembre 2022

Le Maire  
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **- 6 DEC. 2022**